**Rapport Thème 1 : Outils et Processus de Suivi**

Trois communications ont été faites sur cette thématique

1. **Etat global de conservation des biens du patrimoine mondial de 2005 à 2009 :**

Cette étude du Centre du Patrimoine Mondiale a révélé que les principales menaces qui pèsent sur les biens sont :

* Développement des infrastructures ;
* Pressions anthropiques (braconnage, exploitation des produits forestiers ligneux, avancée du front agricole…..) ;
* Difficultés de gestion.
1. **Aperçu du rapport périodique sur l’état de conservation des biens**

Cet aperçu a confirmé l’ensemble des menaces évoquées par l’étude du Centre du Patrimoine Mondial, mais également les difficultés de la gestion liées aux facteurs suivants :

* faible niveau d’application de la législation en matière de protection des biens ;
* Limites et zones tampon : 31% des biens doivent améliorer leur limites ; prés de 10 sites n’ont pas de ZT ;
* Système de Financement inadaptés aux objectifs de conservation des biens ;
* Impacts des changements climatiques sur la VUE des biens ;
1. **Processus statutaires actuels de suivi des biens**

 Il existe principalement deux systèmes de suivi :

* Rapport périodique des Etats parties sur la mise en œuvre de la convention et l’état de conservation des biens ;
* Suivi réactif réalisé conjointement par l’UNESCO et les organisations consultatives (UICN, ICOMOS, ICCROM). Le suivi réactif a permis à beaucoup de sites d’échapper à la construction d’infrastructures ou d’exploitation minière, ayant un impact négatif sur leur VUE
* **La base de ces suivis est la VUE qui repose sur trois piliers : critéres, Intégrité/Authenticité, Protection/Gestion.**
* **Ces deux types de suivi sont réalisés suivant un processus participatif avec les Etats parties.**
* **Les Etats parties ont le devoir d’informer le comité du PM de toute activité entreprise au niveau du site ou de sa périphérie et qui présenterai un risque d’érosion de la VUE** (Paragraphe 172, Orientations).

**Recommandations**

1. **Recommandations aux Etats parties**
* Déterminer les limites des biens en collaboration avec toutes les parties prenantes ;
* Renforcer l’application des lois pour mieux protéger les biens ;
* Mettre en place un mécanisme de partage équitable des retombées de conservation des biens entre parties prenantes en tenant bien compte des communautés locales ;
* Mettre en place un mécanisme de financement durable des biens ;
* Veiller à l’équilibre entre conservation des biens et développement
* Impliquer la société civile dans le lobbying pour renforcer la protection des biens
1. **Recommandations au Comité du Patrimoine Mondial**
* Renforcer le lobbying international auprès des Etats pour protéger les sites en zone de conflits ou post conflits ;
* Inciter les Etats parties à utiliser les outils de suivi de l’efficacité de gestion ;
* Optimiser les subventions allouées aux biens en péril,
* Encourager les Etat Parties à mettre en place un mécanisme de financement ;
* Encourager les Etats Parties des sites en péril à élaborer des plans de restauration des sites, dans un délai raisonnable.
* Mettre en œuvre un système de suivi entre les sessions ;
* Renforcer le fonds du patrimoine mondial pour mieux aider les sites en péril ;